

J'entends m'entretenir de la question avec le ministre des Transports (M. Crosbie) et la Commission canadienne des transports pour faire installer immédiatement une barrière à ce passage à niveau. Bien que nous reconnaissons que la solution définitive serait la construction d'un étage, que j'approuve entièrement, l'installation de barrières empêcherait d'autres accidents mortels de ce genre de se reproduire.

Étant donné qu'il y a eu 525 accidents analogues en 1986, je crois fermement que la Commission canadienne des transports devrait donner aux mesures de sécurité sa plus haute priorité.

● (1405)

Sur un plan plus personnel, je voudrais profiter de l'occasion pour offrir mes plus sincères condoléances à la famille Carrière.

* * *

[Français]

LE LOGEMENT

LES JEUNES SANS-ABRI—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, une étude sur les jeunes itinérants de Montréal, effectuée entre janvier et juin 1985, nous trace un profil des problèmes de ces jeunes âgés de 18 à 30 ans. Un jeune itinérant sur deux a vécu en foyer nourricier ou en institution. De façon générale, 80,3 p. 100 des jeunes itinérants n'entretiennent plus de contact avec leur famille. Ils sont aux prises avec deux grands problèmes: l'alcoolisme et/ou la toxicomanie et les maladies mentales.

En effet, 23 p. 100 des sujets étudiés ont déjà été hospitalisés en psychiatrie. Les tentatives de suicide sont nombreuses. Il devient difficile pour ces jeunes, dans ces conditions, de garder un emploi.

Récemment, le gouverneur de l'État du Massachusetts a déclaré: «Les itinérants sont non seulement victimes de violence et de problèmes familiaux, d'abus d'alcool et de drogues et de maladies mentales, mais aussi d'une économie qui ne procure pas d'avantages économiques à tout le monde.»

Qu'est-ce que le gouvernement conservateur entend faire pour venir en aide à nos jeunes sans-abri à l'occasion de l'Année internationale du logement des sans-abri?

* * *

[Traduction]

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

LE RAPPORT SUR LES MEURTRIERS LIBÉRÉS AVANT TERME—LA DATE DE LA PUBLICATION

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, selon un article paru hier dans le *Citizen* d'Ottawa, on apprend que,

Article 21 du Règlement

d'après une étude de la Commission nationale des libérations conditionnelles, 130 meurtres commis au Canada au cours des 12 dernières années sont attribuables à des prisonniers libérés avant terme. L'aspect le plus troublant de ce rapport, c'est qu'il était prêt depuis le début de l'année et que son contenu n'a été porté à la connaissance ni des députés, ni du public, à un moment où un débat national sur toute la question de la peine de mort avait lieu à la Chambre des communes.

Pourquoi nous, parlementaires, avons-nous été privés de renseignements si pertinents au débat récent? Il me semble qu'on aurait dû porter à la connaissance des députés des faits qui confirment que des meurtriers sont libérés et récidivent.

De plus, une étude des Services correctionnels du Canada révèle qu'un meurtre est commis en moyenne tous les 50 jours dans les milieux carcéraux de 1 000 prisonniers ou moins. Certains meurtriers n'attendent pas la libération conditionnelle. Ils commettent à nouveau leur crime de haine à l'intérieur même des établissements qui sont censés les réformer.

Pourquoi le gouvernement a-t-il publié des données qui indiquent une baisse du taux de meurtre au Canada tout en omettant de mettre tout autant en lumière le phénomène des meurtriers récidivistes?

* * *

LES AFFAIRES SOCIALES

LA TRAGÉDIE DES SANS-ABRI

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le 22 janvier 1987, une enquête du Conseil canadien de développement social menée auprès des agences de services sociaux indiquait qu'il y avait 757 sans-abri au Manitoba dont 728 à Winnipeg.

La tragédie des sans-abri prend beaucoup de visages. Je vous en énumère trois, monsieur le Président. Tout d'abord, les sans-abri sont de plus en plus jeunes. Une enquête auprès de la clientèle du refuge *Main Street Project Hostel* de Winnipeg démontrait que la moitié de ces personnes ont entre 18 et 33 ans. Deuxièmement, 57 p. 100 de ces personnes sont des autochtones. Le troisième visage de cette tragédie, c'est le cas des femmes. L'âge moyen des femmes sans-abri est inférieur à 35 ans.

Quelle image du Canada cette situation projette-t-elle? Profitons de l'Année internationale du logement des sans-abri pour faire l'examen de nos programmes sociaux, pour faire notre propre examen en tant que nation et pour adapter nos programmes aux besoins de ces Canadiens qui attendent désespérément notre aide.